



Séparation sans pacs quels sont mes droits financiers

Par **bonnin corinne**, le **05/10/2009** à **13:27**

Bonjour,

Je n'ai fait aucune démarche juridique à l'époque pour éviter des conflits et faire du mal aux enfants. Désormais je subie un préjudice morale ayant 48 ans et pas un euro devant moi. J'avais repri le travail quand mes enfants sont tous rentrés à l'école. Je suis aide soignante depuis 15 ans et tout mon salaire était pour le foyer. Merci de me faire savoir si j'ai un recours possible.

Merci de votre aide. Me Bonnin